

CONTRAT DE LOCATION SALLE DOMAINE DE LA BEGUDE

Ce contrat est établi entre la Société PACIFIC COTE D'AZUR
DOMAINE DE LA BEGUDE, sise au N° 4876 RD 562, 83400 FAYENCE
Tel : 04 94 39 09 60 – Port : 06 08 06 72 34 – domainedelabegude@wanadoo.fr
www.domainedelabegude.com

ET :

Mr et Mme

Domicilié à :

Tél :

Port :

Email :

1) EVENEMENT :

→ Date : / / 20

→ Nombre de personnes occupant la salle :

→ Prix : (17 Euros par pers) = Soit EUROS

Enfants comme adultes sont comptabilisés.

(FORFAIT MINIMUM de 600 euros, Sauf le 31 Décembre 850 Euros).

2) MENAGE :

→ Le ménage doit être fait par le locataire

Ou payé selon l'état de la salle : Tarif en vigueur = 20 € de l'heure

3) MONTANT CAUTION :

→ 330 EUROS payable d'avance à la prise en charge de la salle
et restituée au départ, déduction faite éventuellement des détériorations
occasionnées, des objets manquants et du nettoyage selon l'état des lieux.

4) ATTESTATION D'ASSURANCE :

Avertir votre assureur de l'événement, (gratuit dans la plupart des cas)
Fournir l'attestation de responsabilité civile.

5) MONTANT ARRHES :

→ 40 % du montant total payable le jour de la réservation, (**non remboursées en cas d'annulation**) Soit = Euros

6) PRISE EN CHARGE DE LA SALLE ET DE LA CUISINE :

→ La salle peut être prise la veille de l'événement à partir de 9 h, jusqu'à 19 h
Afin d'approvisionner les frigos et de décorer la salle.

→ Possibilité de brancher une sono dans une salle prévu à cet effet.

L'équipement de la sonorisation devra être adapté à la dimension de la salle pour ne pas créer de nuisance sonore selon la législation en vigueur..

→ Le jour de l'événement, la fête peut durer jusqu'à 4 heures du matin mais la musique devra être baissée de façon conséquente ou les portes et fenêtres fermées à partir de 1 h 30 afin de préserver la tranquillité des résidents et selon la législation en vigueur.

7) EQUIPEMENTS DE LA SALLE :

→ Supplément Location de l'écran LCD Forfait 38Euros

→ Supplément utilisation de la cuisine forfait de 100 euros.

Une cuisine professionnelle de 49 M2 pour orchestrer vos repas.

→ Supplément utilisation de la vaisselle forfait de 100 euros.

(sur demande la vaisselle : assiettes, verres, couverts).

→ Supplément Le lendemain Forfait de 250 Euros quel que soit le nombre de personnes présentes.

Inclus dans le tarif :

-- La salle de 90 M2 est aménagée de tables, de chaises,

-- Double sanitaires avec sas.

--Ainsi qu'une terrasse de 90 M2 avec mobilier de jardin.

--Incluse Piste de danse en plus de 60 m2 (pour les événements de plus de 65 Pers Gratuit.

8) HYGIENE ET PROPETE :

➔ Interdiction de fumer dans salle

➔ Les mégots doivent être éteints soigneusement dans les cendriers placés sur la terrasse et non pas jetés au sol afin de respecter les lieux et la nature environnante

➔ Les poubelles sont situées à l'entrée de la Résidence et tous les détritrus doivent y être déposés dans des sacs poubelles à la fin de la manifestation.

De plus, il est obligatoire de faire le tri du verre et du plastique durant votre séjour. La direction du Domaine de la Begude se réserve le droit de conserver la totalité de la caution en cas de non-respect des règles.

9) L'INVENTAIRE :

➔ A signer le jour de la prise en charge de la salle.

(Tout matériel détérioré ou cassé devra être remboursé au retour des clés)

10) LE REGLEMENT DE LA PRESTATION

Le solde doit être payé à l'arrivée dans les lieux.

Fayence, le

« Bon pour acceptation »

Le locataire,

Le bailleur,

Ps : Veuillez également parapher chaque page du contrat.

